



Pension alimentaire entre non conciliation et divorce

Par **dany**, le **17/06/2009** à **02:17**

Bonjour,

Je suis en cours de divorce depuis 2006. Après un harcèlement de mon ex mari j ai cédé pour une garde alternée. En février 2008 nous sommes passé en non conciliation avec un accord de rupture de mariage a l amiable et cette fameuse garde alternée et donc aucune pension. Après 6 mois mon ex epoux a déménagé et a arrêté la garde alternée. L assignation en divorce demande la garde de mon fils à mon domicile et une pension alimentaire. A ce jour juin 2009 mon divorce n a toujours pas été prononcé. Cela fait 17 mois que mon fils vie à mon domicile à plein temps et voit son père quand celui ci le décide.

Ma question est la suivante :

ai je le droit de réclamer un rappel de pension à partir du mois ou la garde alternée a été rompue par son père ? si oui quelle démarche dois je effectuer ?